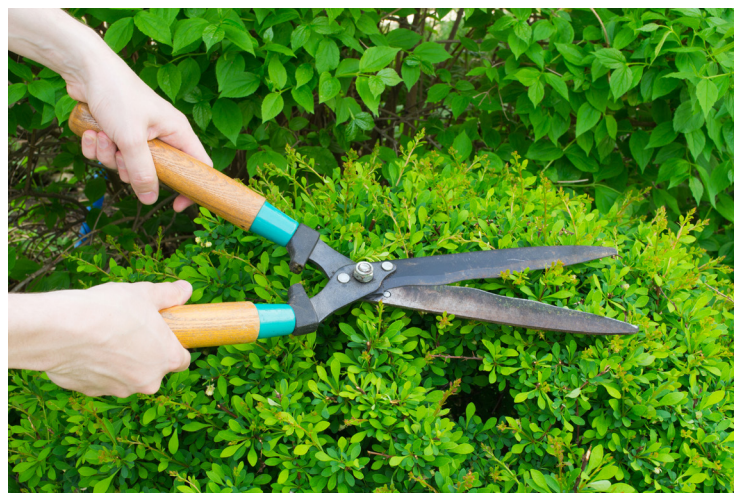


## ALTERNANCE

### LA FORMATION

Le titulaire du diplôme exerce les activités suivantes :

- Il observe l'état des écosystèmes de l'espace rural.
- Il effectue des travaux de remise en état et d'entretien de sites dégradés ou abandonnés, en respectant l'équilibre des écosystèmes en place et les objectifs de valorisation de ces sites.
- Il effectue des travaux d'aménagement en respectant l'équilibre des écosystèmes et en s'efforçant d'intégrer le style de l'aménagement dans le paysage environnant.
- Il utilise et assure l'entretien courant des différents équipements et matériels nécessaires aux opérations de restauration, d'aménagement et d'entretien de l'espace rural.
- Il rend compte de ses activités, des équipements et du travail.
- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.



### PROGRAMME

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre.

- UC11 : être capable d'expliquer les principales pratiques professionnelles mises en œuvre lors de l'aménagement d'un espace à l'aide de connaissances technologiques
- UC12 : à partir des directives du responsable du chantier et en assurant la responsabilité complète de son poste de travail, être capable d'effectuer, en toute sécurité, les travaux liés à l'entretien et l'aménagement de l'espace rural
- UC 2 : être capable de mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes simples de la vie sociale et professionnelle
- UC 4 : être capable de s'exprimer et de communiquer par oral et par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- UC 51 : être capable de participer à la vie sociale, professionnelle et culturelle, dans le but de s'insérer dans le monde actuel
- UC 52 : être capable de décrire un organisme ou une entreprise d'aménagement ou d'entretien de l'espace rural dans son environnement socioprofessionnel
- UC 7 : être capable de mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles et sociales

### MODALITÉS

#### DURÉE DE FORMATION

2 ans

#### ÉVALUATION

Le diplôme du CAPA est délivré dès lors que les 8 UC qui le constituent sont obtenues.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage

#### FINANCEMENT

Apprentissage : parcours financé par le Conseil Régional  
Apprenti : avoir entre 16 et 25 ans

### DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

- Le CAPA EER obtenu, l'apprenti peut devenir: Agent d'entretien des espaces verts, Agent technique forestier, Agent d'entretien de rivière, Agent technique de parc national, Technicien du génie rural\*, Technicien de rivière\*, Technicien forestier\*,  
\* Après poursuite d'études.
- La poursuite d'études peut se faire en Bac Pro Aménagement de l'espace, puis BTS et Licence Pro.